

TTU

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) Marseille, Jeudi 22 Novembre, 2018

Le 22 Novembre 2018 à Marseille, les membres de l'association TTU se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire avec l'ordre du jour suivant :

Accueil et mot du Président, Nejib ZAAFRANI

1- lecture du rapport moral par le Secrétaire Général, M. Mohamed ABDELKADER, Discussion et approbation du rapport moral

2- lecture du rapport financier par le Trésorier, M. Ahmed BASSALAH Discussion et approbation du rapport financier

3- Présentation des programmes des Candidats - orientations stratégiques des activités projetées, débat et de délibération.

4- Questions diverses

Suite à la vérification des présences et des procurations, il a été constaté que le quorum est atteint, et les modalités de convocation ayant été entérinés, Mr Néjib ZAAFRANI, président de l'association « TTU », a ouvert l'Assemblée à 9h00 rappelant l'importante ambition de TTU ainsi que la consistance du travail effectué depuis sa création.

Il a, au nom de toute l'assistance, dédié cette réunion à la mémoire de notre collègue Tarek CHEKIOUA qui vient de nous quitter à la fleur de l'âge. Un vibrant hommage lui a été rendu en rappelant notamment le rôle précieux qu'il a joué au sein de TTU. Sa famille en sera informée ; elle sera invitée aux événements sociaux qui seront organisés par TTU.

Il a été aussi proposé de créer un compte dénommé 'Fonds Tarek Chekioua' qui sera consacré à des actions de support à des jeunes, soit pour participer à des activités de TTU ou bien pour les aider dans leur formation.

L'Assemblée a procédé ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

En conséquence, et après débat, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- 1- **Résolution numéro 1** : après lecture du Rapport Moral par le Secrétaire Général et discussion de son contenu ; le Rapport a été approuvé à l'unanimité.
- 2- **Résolution numéro 2** : après lecture du Rapport Financier par le Trésorier, et le débat qui a suivi ; le Rapport a été approuvé à l'unanimité, et quitus a été donné en conséquence.
- 3- **Résolution numéro 3** : élection du nouveau Comité Directeur

Après présentation de leurs programmes par les nouveaux candidats, Il a été procédé à l'élection du nouveau Comité Directeur qui a donné le résultat suivant :
11 candidats se sont présentés et 11 membres ont été retenus.

Le nouveau Bureau est composé comme suit (selon l'ordre alphabétique) :

- Abdessalem Loued
- Ahmed Bassalah
- Aida Araissi
- Belgacem Cheriag
- Boutheina Tlili
- Intissar Chaabani
- Manel Harrathi
- Mohamed Abdelkader
- Nabil Felah
- Nejib Zaafrani
- Raouf Bouchamaoui

Le Comité Directeur a procédé ensuite à la répartition des tâches au sein du Comité comme suit :

- Président : M. Néjib Zaafrani
- Vice-Président : M. Nabil Felah
- Secrétaire Générale : Mme Manel Harrathi
- Trésorière : Mlle Intissar Chaabani
- Les autres membres pourront être chargés de missions spécifiques

4- **Quatrième résolution** (en questions diverses) : une proposition de modification des statuts sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire comme suit :

1. Changement d'adresse du siège : l'Association TTU ayant changé de siège la nouvelle adresse de l'association de TTU sera :

« Rue des Mathématiques Charguia 1 – Tunis. »

Elle pourra être modifiée en cas de besoin par décision du Comité Directeur représenté par son Président, le Secrétaire Général et le Trésorier.

2. Cotation annuelle : la cotation annuelle est fixée comme suit :

- trois cent Dinars pour les membres travaillant et résidant en permanence en Tunisie
- cinq cent Euros ou équivalent en autre devise pour les membres résidant et travaillant hors de Tunisie

- Une cotation exceptionnelle d'un montant de cent dinars est introduite pour des étudiants sélectionnés pour leur potentiel et leur apport futur à TTU.

- Une contribution en nature, en plus ou en remplacement de la contribution en numéraires, est aussi rendue possible, pour certains membres pouvant apporter une contribution intellectuelle nécessaire pour les activités de TTU.

Le montant de la cotation annuelle pourra être réajusté par décision du Comité Directeur.

3. La composition du Comité Directeur sera portée à onze membres au lieu de huit actuellement.

4. Il est créé au sein de TTU un « Comité des Conseillers » composé de membres choisis par le Comité Directeur pour leur expertise et leur expérience, confirmées et reconnues dans leurs domaines respectifs, couvrant des thématiques sélectionnées par le Comité Directeur pour leur pertinence par rapport aux enjeux de la Tunisie. La mission, le fonctionnement et la composition de ce Comité fera l'objet d'un document ad hoc.

5. Compte-tenu de la répartition des talents tunisiens à travers le monde et leur concentration dans certaines régions, des bureaux de TTU pourront être créés à l'étranger selon les besoins.

Le fonctionnement et le financement (selon le principe de 'self-financing') de ces Bureaux se conformeront à la réglementation du pays d'accueil ; mais leurs activités et leur gouvernance seront intégrées et en parfait alignement avec la gouvernance, les règles d'éthique, les objectifs et le programme d'activités de la structure centrale de TTU, selon la règle : « one organisation – one mission - one governance - one logo »

L'ouverture de chaque bureau fera l'objet d'une délibération et d'une approbation spécifique par le Comité Directeur

5- Cinquième résolution

La Secrétaire Générale élue est chargée des formalités légales de publication et d'information des autorités compétentes

L'ordre du jour ayant été épuisée les travaux de l'AGO ont été déclarés clos le même jour à 13h00

Le Président

La Secrétaire Générale

M. Néjib Zaafrani

Mme Manel Harrathi